

Facture N° _____		Etablie le _____	
Contrat d'achat photovoltaïque S21		n° _____	
Période mensuelle de facturation		du _____	au _____
Coordonnées Producteur	_____	Coordonnées Acheteur EDF	EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse	_____	Détail adresse	TSA 10295
Code postal Commune	_____	Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX
Tél	_____	mail	OA-SOLAIRE@edf.fr
mail	_____	Tél	0 899 37 57 07
N° TVA Intracommunautaire	_____	TVA intracommunautaire EDF :	FR03552081317
RCS (ou RM) / NAF	_____	Modalités de paiement :	par virement bancaire
Forme juridique et capital	_____		
Adresse du site de production (si nécessaire)	_____		
Détail adresse	_____		
Code postal Commune	_____		
Compteur de production :			
			Valeur des index
	Valeur du nouvel index (P1) :		_____
	Valeur de l'ancien index (P2) :		_____
	Production (différence des index) (P1 - P2) :		_____
Compteur de non-consommation :			
			Valeur des index
	Nouvel index non consommé (A1) :		_____
	Ancien index non consommé (A2) :		_____
	Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :		_____
	Production nette (Production brute - Non-Consommation) :		_____
	Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 3 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :		_____
Rémunération de la production d'énergie			
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q1)	_____	au tarif T1 de :	_____ c€/kWh
			Soit un montant de : (Q1xT1)÷100
			_____ €
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (Q3)	_____	au tarif T3 de :	_____ c€/kWh
			Soit un montant de : (Q2xT2)÷100
			_____ €
Production livrée du mois en kWh, sur la nouvelle année contractuelle à partir de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q2)	_____	au tarif T2 de :	_____ c€/kWh
			Soit un montant de : (Q2xT2)÷100
			_____ €
Montants soumis au régime de l'autoliquidation, TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquiés du CGI			
Rémunération des primes			
Montant de la prime à l'intégration Paysagère ("Ptuille") présentée uniquement lors de la la première échéance de facturation du Contrat :			_____ €
« hors champs d'application de la TVA »			
Montant total			_____ €

Conditions de règlement : Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.